

14 février 1948

DU CACHEMIRE A LA PALESTINE

A l'égard de la question du Cachemire le Conseil de Sécurité prend une attitude prudente. Faute de pouvoir trancher la difficulté, il ajourne sagement la discussion. A quoi bon rendre une sentence si on ne peut pas l'exécuter ? Autant sauver la face à l'ONU et ne pas retomber dans l'erreur palestinienne.

C'est un fait que l'ONU a montré jusqu'ici qu'elle était rarement à même d'appliquer ses décisions. Or. Si l'ONU se révèle impuissante, à quoi sert-elle ? Son rôle n'est-il plus que de discréditer les dieux ? C'est de ce mal que l'ancienne Société des Nations est morte.

On préfèrerait ne pas le dire, mais, sur le plan politique, l'ONU prend de plus en plus la forme d'une illusion. S'il s'agit de questions morales, sociales, culturelles, elle rend bien entendu de très nobles services ; mais dès qu'il s'agit de politique, les augures ne sont plus là ; ils parlent des langues différentes et l'accord entre eux paraît vain.

Et l'on comprend que l'ONU fuie cette affaire du Cachemire après s'être aventurée de façon si dramatique dans l'affaire palestinienne. Quand on ne peut trancher utilement un litige, il vaut mieux se récuser. Si l'on ne veut pas se rendre coupable de déni de justice, autant renoncer d'avance à n'être plus pour l'humanité sanglante l'immuable et dernier recours.

Le malheur, c'est que l'affaire palestinienne est venue en tête des histoires de ce genre. Si l'ONU avait commencée par le Cachemire, elle en eut tiré une salutaire leçon.

Le litige du Cachemire est renvoyé maintenant aux calendes, tandis que celui de la Palestine, tranché contre la nature des choses, appelle de la façon la plus criante, une révision.

Dans les dépêches d'hier, on parlait d'un Etat juif ailleurs qu'en Palestine ; au niveau peut-être du Congo Belge. Voilà une merveilleuse idée qui n'est pas un champignon de la dernière nuit. Personne, à coup sûr, n'y ferait la moindre objection.